



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 14 juillet 2025 à 18 h 30 à la salle du conseil au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Marie-Josée Deaudelin et Martine Béchard.  
Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Yves Taillon, Claude Vadnais et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Winter.  
Est également présent Sylvain Laplante, directeur général adjoint

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'avis de convocation a été dûment signifié aux membres du conseil le 8 juillet 2025 comme prévu à l'article 156 du Code Municipal du Québec. Yves Winter, Maire déclare la séance extraordinaire ouverte à 18h30 puisque le quorum est constaté.

**2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution 2025-07-203

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en vertu de l'article 153 du Code Municipal du Québec.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Destitution du cadre (employé #5)
4. Nomination d'un directeur général greffier trésorier par intérim
5. Période de questions
6. Levée de la séance

**3 DESTITUTION DU CADRE (EMPLOYÉ #5)**

Résolution 2025-07-204

**Considérant que** le cadre (employé #5) est suspendu avec solde pour fins d'enquête depuis le 5 juin 2025 conformément à la résolution numéro 2025-06-170;

**Considérant que** conformément à la résolution numéro 2025-06-169, le conseil municipal a procédé, avec l'aide d'un consultant externe dûment mandaté, à une analyse approfondie, sérieuse et rigoureuse de la situation concernant le cadre (employé #5);

**En conséquence**, pour ces raisons, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Vadnais et résolu à la majorité absolue des voix des membres du conseil:

**Que** le conseil de la Municipalité de Saint-Liboire procède à la destitution immédiate du cadre (employé #5);

**Que** le conseil de la Municipalité de Saint-Liboire autorise monsieur Yves Winter à signer la lettre de destitution du cadre (employé #5);

**Que** le conseil de la Municipalité de Saint-Liboire signifie par huissier de justice la présente résolution et la lettre de destitution au cadre (employé numéro #5).

**4 NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL GREFFIER TRÉSORIER PAR INTÉRIM**

Résolution 2025-07-205

**Considérant que** le poste de Directeur Général, greffier et trésorier sera vacant à compter du 15 juillet 2025;

**Considérant que** le conseil de ville souhaite assurer la continuité de la gestion des affaires de la municipalité;



**Considérant** l'article 210 du Code municipal du Québec;

**En conséquence**, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Yves Taillon, et résolu à l'unanimité que Monsieur Sylvain Laplante, soit par la présente nommé au poste de Directeur Général, greffier et trésorier par intérim de la Municipalité de Saint-Liboire pour une durée indéterminée, à compter du 15 juillet 2025;

**Que** le Directeur Général, greffier et trésorier par intérim exercera les pouvoirs, fonctions et responsabilités généralement associés à ce poste, ainsi que ceux que le conseil pourra lui déléguer, au besoin.

**Que** le Directeur Général, greffier et trésorier par intérim, Monsieur Sylvain Laplante, soit autorisé à communiquer avec les personnes concernées afin de faire désactiver, à compter du 15 juillet 2025, l'ensemble des mots de passe, codes d'accès, clés ou autres moyens d'accès physiques ou numériques associés à l'employé cadre numéro 5;

**Que** le Directeur Général, greffier et trésorier par intérim, Monsieur Sylvain Laplante, soit autorisé à obtenir, de la part des personnes concernées, tout mot de passe, code d'accès, clé ou renseignement nécessaire à l'exercice de ses fonctions et responsabilités.

## 5 PÉRIODE DE QUESTIONS

## 6 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2025-07-206

Il est proposé par Martine Bachand, appuyée par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 18h42.

  
Yves Winter,  
Maire

  
Sylvain Laplante,  
Directeur général adjoint, greffier-trésorier adjoint

**La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 5 août 2025.**